

# FORMATION

## PERFECTIONNEMENT MAQUILLAGE SEMI PERMANENT



**PUBLIC :** Professionnels du secteur de la beauté et particuliers



**PRÉ-REQUIS :** Aucun



**DURÉE :** 1 jour soit 9h



**HORAIRE :** De 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00



**TARIFS :** 900,00€ HT  
Non assujetti à TVA – article 293B du CGI



**NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :**

- Minimum : 1
- Maximum : 1



**MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS :**

Inscription à réaliser minimum 1 semaine avant le démarrage de la formation.



**LIEU :**

2 place Léonard de Vinci, 94440 Villecresnes

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter.  
Vous pouvez nous contacter au 07 82 49 34 13



### OBJECTIFS DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Maîtriser les protocoles d'hygiène et de sécurité
- Déterminer les points d'amélioration, difficultés
- Sélectionner les bons outils pour fournir un travail encore plus qualitatif
- Appliquer le protocole de maquillage semi-permanent by l'Atelier By So
- Maîtriser la bonne posture, pression, préparations pré et post-séance, colorimétrie etc afin d'optimiser ses temps de prestations.
- Proposer une expérience client de qualité, maîtriser le conseil, se développer sur les réseaux et gérer sa vitrine



## CONTENU DE LA FORMATION

### JOUR 1

- Présentations et tour de table.
- Introduction et questionnaire de début de formation.
- Indications/contre-indications/précautions.
- Présentation intensive du matériel et des consommables.
- Présentation du protocole d'une séance dans le respect des règles d'hygiène.
- Colorimétrie et test des pigments.
- Détermination des axes d'amélioration de l'apprentie
- Étude des différentes méthodes de traçage
- Entraînement au dessin et traçage sur fausses peaux
- Préparation du poste de travail.
- Démonstration d'une procédure
- Partie pratique sur modèle réel (vraie personne)
- Questions/réponses.
- Test de connaissances.
- Débriefing.
- Remise d'un certificat de formation.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Evaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction à chaud en fin de formation



## MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.



## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation.
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexion et échanges sur cas pratiques
- Retours d'expériences
- Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, fonction du rythme de l'apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

### ÉLÉMENTS MATÉRIELS :

- Mise à disposition de tout le matériel pédagogique nécessaire
- Support de cours au format papier et document annexes transmis au participant par mail à la fin de la formation
- Des photos pour visualiser comment dessiner les poils dans le cadre du sourcil.
- Des supports en latex pour s'entraîner avant de passer sur un modèle vivant.
- Des stylets (support des lames), des lames et des pigments

### REFERENT PÉDAGOGIQUE ET FORMATEUR :

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation